



FICHE D'INSCRIPTION 2016/2017

ACTIVITE :

Jour et horaire de la séance :

Nom et prénom de l'adhérent :

Nom des parents si il est différent de celui de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

N° fixe : N° mobile :

Adresses mail des 2 parents:@
(si différentes)

.....@

J'autorise le GAG à utiliser les photos et vidéos de mon enfant (ou les miennes si je suis adulte) prises lors des cours, stages ou manifestations Oui Non

J'autorise le GAG à enregistrer mon adresse mail sur le blog de l'association pour recevoir automatiquement les informations mises en ligne Oui Non

J'autorise mon enfant mineur à sortir seul des cours de danse Oui Non

Je souhaite un justificatif d'inscription et de paiement Oui Non
(si oui fournir une enveloppe timbrée à votre adresse de destination)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et je l'accepte

Pièces à joindre (⚠ nous ne prendrons que les dossiers complets):

- règlement par chèque des frais d'adhésion
- règlement par chèque de la cotisation
- certificat médical (sauf aquarelle)
- attestation d'assurance nominative

Date et Signature

Règlement intérieur

Article 1 :

Le présent règlement intérieur complète et précise le fonctionnement de l'association. En cas de non-respect, l'association se réserve le droit de refuser ou d'exclure un adhérent.

Article 2: Conditions d'inscription

L'**adhésion** est de 10€ par famille et par an. Elle est préalable à toute participation, elle n'est pas remboursable et donne droit à 2 séances d'essai (sauf aquarelle).

Le montant de la **cotisation** est annuel et son règlement se fait en totalité à l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison médicale sur production d'un justificatif mentionnant le motif et la date d'effet.

Article 3: Calendrier

Pour la danse, l'inscription comprend **en moyenne** 32 semaines de cours annuels qui sont dispensés entre septembre et juin pendant le calendrier scolaire des écoles élémentaires. Les cours ne sont pas assurés les jours fériés et pendant les vacances scolaires. Pour le badminton, la saison se déroule du 1^{er} septembre au 15 juillet sans interruption (sauf vacances de Noël).

Pour l'aquarelle, en moyenne 1 cours par mois (calendrier défini par le professeur).

Article 4: Responsabilité

Obligation de nous fournir **avant le début des activités** une attestation d'assurance nominative couvrant la Responsabilité Civile et un certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique de l'activité choisie (sauf aquarelle).

Il est rappelé aux adhérents et aux parents que la responsabilité de l'association n'est engagée que sur le temps de présence aux activités.

Nous ne sommes pas responsables des effets personnels, nous recommandons donc d'éviter d'apporter des objets précieux sinon de les conserver sur soi.

Article 5: Accompagnement

Les responsables légaux s'ils laissent venir ou partir seul les enfants mineurs, déchargent la responsabilité de l'association, notamment en cas d'absence d'un professeur ou pour tout problème qui surviendrait.

Article 6: Urgence Médicale

En cas d'urgence médicale au sein des cours de danse, les professeurs sont habilités à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers ou du SAMU et transfert dans l'hôpital le plus proche). Les professeurs doivent avoir connaissance de toute prise de médicaments pendant les cours.